

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°360-26

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 14^e jour du mois de septembre 2026 :

- Le règlement **N°360-26** modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme N°128-11 afin de préciser certaines modalités ainsi que la tarification applicable aux demandes de permis de construction et de certificat d'autorisation.

Le règlement vise à :

- Ajouter la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation et prévoir la forme d'une demande pour les projets relatifs à une installation d'élevage et pour l'aménagement, l'agrandissement ou la modification d'une aire de stationnement, d'une allée d'accès n'étant pas associée à une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation pour un changement d'usage;
- Ajouter des précisions aux modalités applicables au renouvellement d'un certificat d'autorisation;
- Ajuster les modalités concernant l'attestation de conformité pour les permis d'installation septique;
- Préciser la définition de « autres travaux majeurs » dans le tableau des tarifs des permis de construction et modifier le tarif applicable pour la transformation, l'agrandissement ou autres travaux majeurs des autres usages;
- Modifier le tableau des tarifs des certificats d'autorisation pour ajouter les projets relatifs à l'installation d'élevage et ajuster la ligne concernant les projets relatifs au stationnement et à une allée d'accès.

Une copie de ce règlement a été déposées au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 28 OCTOBRE 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 octobre 2026, entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière